



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL DU 25 SEPTEMBRE 2018**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Paspébiac, tenue à la salle municipale de la Maison des citoyens, ce 25^e jour du mois de septembre 2018, à 20h00 sous la présidence du maire, Monsieur Régent Bastien.

Sont présents :
Madame Solange Castilloux
Madame Nathalie Castilloux
Monsieur Henri Alain
Monsieur Hébert Huard
Monsieur Florian Duchesneau
Monsieur Romeo Briand

Également présente : Me Karen Loko, directrice du greffe et des affaires juridiques

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Régent Bastien, ouvre la séance à 20h et souhaite la bienvenue aux conseillers présents.

2- CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Régent Bastien, constate que le quorum est atteint.

2018-09-260 3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire, Régent Bastien, fait lecture de l'ordre du jour :

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Dépôt de documents et de correspondance
 - Appel à projets du programme de soutien aux politiques familiales municipales (PFM) du Ministère de la Famille
 - Semaine de la Prévention des Incendies du 7 au 13 octobre 2018
5. Approbation des procès-verbaux antérieurs
 - Procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 août 2018
 - Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2018
6. Adjudication des équipements et véhicules appartenant à la Ville de Paspébiac
7. Demande de partenariat – Raccourci Gaspésie
8. Affaires nouvelles
9. Période de questions

10. Levée de la séance

Il est proposé par **Madame Solange Castelloux** que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

4- **DÉPÔT DE DOCUMENTS OU DE CORRESPONDANCE**

- Appel à projets du programme de soutien aux politiques familiales municipales (PFM) du Ministère de la Famille au plus tard le 19 octobre à 16h30.
- Semaine de la Prévention des Incendies du 7 au 13 octobre 2018.

2018-09-261 5- **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX ANTÉRIEURS**

Il est proposé par **Madame Nathalie Castelloux**, appuyé par **Monsieur Hébert Huard** et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les procès-verbaux suivants soient approuvés tel que rédigés :

- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 août 2018
- Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2018.

Monsieur le maire, Régent Bastien, fait la lecture du procès-verbal.

2018-09-262 6- **ADJUDICATION DES ÉQUIPEMENTS ET VÉHICULES APPARTENANT À LA VILLE DE PASPÉBIAC**

CONSIDÉRANT QUE par résolution portant le numéro 2018-08-220 adoptée le 14 août 2018, le Conseil a autorisé la vente aux enchères de certains biens mobiliers appartenant à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la date limite de réception des offres est le vendredi 14 septembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu sept (7) offres dans les délais requis;

CONSIDÉRANT QU'après analyses des offres reçues, ;

CONSIDÉRANT QUE ;

CONSIDÉRANT QU'un ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité d'adjuger les équipements et véhicules pour la somme de

REPORTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-09-263 7- **DEMANDE DE PARTENARIAT – RACCOMPAGNEMENT GASPÉSIE**

ATTENDU QUE Raccompagnement Gaspésie a pour mission de sensibiliser la population aux dangers de la conduite automobile avec facultés affaiblies et d'offrir un outil concret pour réduire le nombre d'accidents et de décès occasionnés par des conducteurs inaptes à prendre le volant;

ATTENDU QUE le service, en fonction depuis le 1^{er} juin 2018 entre Nouvelle et Shigawake, est le seul dans la région de la Gaspésie;

ATTENDU QU'en date du 1^{er} septembre 2018, 250 raccompagnements ont été effectués sur le territoire;

ATTENDU QUE Raccompagnement Gaspésie souhaite conclure une entente de partenariat avec la Ville de Paspébiac afin qu'elle puisse être dans les établissements partenaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Madame Nathalie Castelloux**, appuyé par **Monsieur Romeo Briand** et résolu à l'unanimité :

- que la Ville de Paspébiac accepte la demande de partenariat de Raccompagnement Gaspésie;
- d'identifier les établissements partenaires suivants situés sur le territoire de la Ville, à savoir le Complexe Sportif, le Centre Culturel et le Centre de plein air les Monticoles pendant l'hiver et le Camping municipal Paspébiac-sur-mer durant la période estivale;
- d'autoriser la directrice des finances et de la trésorerie à verser la cotisation de deux cent cinquante (250) dollars à l'association Raccompagnement Gaspésie pour la couverture des trois immeubles.

8- AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

9- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

2018-09-264 10- LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par **Madame Nathalie Castelloux** que la séance soit levée. Il est 21h15.

Monsieur Régent Bastien, maire

Me Karen Loko, greffière